

ATTESTATION UNIVERSITAIRE

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



AU TOXICOLOGIE NIVEAU 2

Lieu de la formation

Angers

Contact

Blandine BLAITEAU
blandine.blaiteau@univ-angers.fr
Tél. : 02 41 73 59 44

Responsable de la formation

Alexis D'ESCATHA
PU PH
alexis.descatha@inserm.frEt

Adresse web

www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaire



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

Présentation

C'est une formation pratique complémentaire du niveau 1 qui en reprend les éléments des items présentés sous forme d'un portfolio et qui permet de valider en pratique l'autonomie sur la plupart des situations rencontrées.

Il n'y a pas de temps maximum ou minimum, l'objectif est la validation pour les responsables pédagogiques (enseignants habilités).

Il n'y a pas de calendrier car la formation est individualisée. A chaque fois que le participant vient et gère une situation en autonomie, il valide les items.

Objectifs

L'objectif principal est de permettre à des praticiens ayant validé le niveau 1, de superviser les appels en réponse téléphonique d'urgence.

Public visé

- Médecins, ayant validé la certification de niveau 1
- Pharmaciens, ayant validé la certification de niveau 1



Mise à jour | Janvier 2023 | Impression service reprographie UA

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers
Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr

— Programme

Stage de 100 heures au sein du Centre Antipoison d'Angers : lors de celui-ci, le participant gère une situation de toxicologie en autonomie, qui lui permet de valider un ou plusieurs items.

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : stage de 100 heures à effectuer sur plusieurs années (de 1 à 3 ans)
- Calendrier : formation individualisée
- Lieu de la formation : Centre Antipoison d'Angers
- Validation : à chaque fois que le participant gère une situation de toxicologie en autonomie, il valide un ou des items.

Modalités pratiques :

- Candidature auprès de Blandine Blaiteau (blandine.blaiteau@univ-angers.fr)
- Coût de la formation : 400 euros (+ droits universitaires) ou 100 euros (+ droits universitaires) pour les personnels CHU d'Angers

